



**Objet : Travaux de construction d'une crèche multi accueil et d'un relais petite enfance
(du lot 2 au lot 15)**

N°D 2025-061

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de La Roche-sur-Foron,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L2122-22,

Vu la délibération n°DCM2022.06.25/05 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SEMCODA 50, rue des pavillons 01000 Bourg en Bresse (marché 2023/01 notifié le 30/05/2023) pour passer les marchés nécessaires à la construction d'une crèche multi accueil et d'un relais petite enfance,

Vu l'avis de publicité publié le 31 mars 2025 sur la plateforme www.mp74.fr, le Dauphiné Libéré et le BOAMP,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché public via son mandataire, SEMCODA, pour la construction d'une crèche multi accueil et d'un relais petite enfance,

DÉCIDE

Article 1 :

Approuve les marchés de travaux passés avec les entreprises suivantes :

- ❖ Lot 2 terrassement – VRD : GROSJEAN SARL 20, allée des Ouchettes 74540 Cusy au prix de 231 019.20€ TTC (192 516€ HT).
- ❖ Lot 3 revêtements extérieurs, bordures, espaces verts : GROSJEAN SARL 20, allée des Ouchettes 74540 Cusy au prix de 113 125.44€ TTC (94 271.20€ HT).
- ❖ Lot 4 gros oeuvre : MONTESSUIT ET FILS 15-17 rue Cassin 74240 Gaillard au prix de 414 000€ TTC (345 000€ HT).
- ❖ Lot 5 charpente, couverture, zinguerie, bardage : LP CHARPENTE 1783 route de l'Amy 74350 Allonzier la Caille au prix de 502 800€ TTC (419 000€ HT).
- ❖ Lot 6 étanchéité : ORIGINAL TRAVAUX 14 rue d'Arsonval 69680 Chassieux au prix de 182 457.36€ TTC (152 047.80€ HT).
- ❖ Lot 7 menuiseries extérieures aluminium et acier : TMI 23 route de la salle 74960 Cran Gevrier au prix de 149 634€ TTC (124 695€ HT).
- ❖ Lot 8 menuiseries intérieures, agencements : GUILLON 12 rue Mistral 38370 les Roches de Condrieu au prix de 196 800€ TTC (164 000€ HT).
- ❖ Lot 9 plafonds, faux plafonds, cloisons, doublages, peinture, nettoyage : ALBERT ET RATIN ZA chemin du Chenay 73190 Saint Baldoph au prix de 182 400€ TTC (152 000€ HT).
- ❖ Lot 10 chapes, carrelages, faïences : OVER CARRELAGE 30 avenue Général Leclerc 38200 Vienne au prix de 56 160€ TTC (46 800€ HT).

- ❖ Lot 11 sols souples : CIOLFI 163 rue de l'Eygala 38430 Moirans au prix de 23 800€ TTC (24 000€ HT).
- ❖ Lot 12 ascenseur : ORONA 52 avenue Jean Jaurès 69600 Oullins au prix de 24 720€ TTC (20 600€ HT).
- ❖ Lot 13 plomberie, chauffage, ventilation : Groupement AQUATAIR SAVOIE VENTIMECA SAVOIE 30 bis rue Eiffel 74600 Seynod au prix de 498 689.10€ TTC (415 574.25€ HT).
- ❖ Lot 14 électricité courant fort, courant faible : ELTIS 33 route de Frangy 74960 Meythet au prix de 151 200€ TTC (126 000€ HT).
- ❖ Lot 15 forages et sondes géothermie : PHREATECH 57 rue Chavriere 71360 Epinac au prix de 92 826€ TTC (77 355€ HT).

Article 2 :

Le paiement sera assuré par prélèvement sur les crédits ouverts au compte 238 du budget 2025.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des services de la commune de La Roche-sur-Foron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision est transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville,

Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de La Roche Sur Foron.

Article 5 :

En application de l'article L2122-23 du C.G.C.T., la présente décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire par le Maire

Reçu en sous-préfecture de Bonneville le

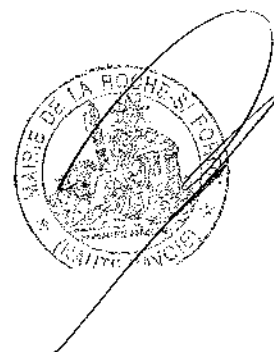
Affiché le

Publié sur le site de la mairie le

En mairie, le 21 juillet 2025

Le Maire,

Pierrick DUCIMETIERE



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, boîte postale 1135b, 38022 Grenoble Cedex. Saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse : www.telerecours.fr (comportant l'accès à «Télérécours citoyens»). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).